



**Moins de complexité,
plus de compétitivité :**
50 mesures en faveur
des agriculteurs,
de leurs coopératives
et de notre alimentation



LA
COOPÉRATION
AGRICOLE

EDITO

Face aux incohérences et injonctions contradictoires que subissent les agriculteurs, la colère du monde agricole a légitimement éclaté ces dernières semaines sur nos territoires. En effet, comment assurer une meilleure rémunération de l'amont agricole et investir pour décarboner notre alimentation quand la course folle aux prix les plus bas continue d'être érigée en un modèle de société pour certains ? Comment répondre aux attentes de produire notre alimentation dans nos régions lorsque l'installation et la modernisation des outils de production et de transformation ressemblent à un véritable parcours du combattant et font systématiquement l'objet d'une controverse sociétale ?

Poumons de l'économie de nos territoires, les agriculteurs et leurs entreprises coopératives sont pris en étau entre la guerre des prix, la complexité normative et la concurrence des produits importés.

Pour résoudre ces contradictions et desserrer cette tenaille, la France doit se doter d'un cap clair, d'une méthode partagée et de moyens appropriés.

Le cap, c'est celui de la reconquête de notre souveraineté alimentaire. C'est-à-dire avoir la capacité de produire pour nourrir les populations et reconnaître la nécessité de produire plus tout en s'engageant à produire mieux. Autrement dit, la souveraineté alimentaire, c'est être en autorité stratégique sur nos chaînes d'approvisionnement dans un monde ouvert et régulé. Ça n'est ni l'autarcie, ni la fermeture des frontières. Bien au contraire, c'est refuser la dépendance et reconquérir des parts de marché domestiques et internationales avec des productions en quantité et de qualité.

Être souverain par la performance et la puissance économique ne signifie pas pour autant renoncer aux transitions environnementales. Celles-ci sont enclenchées et sont inscrites dans les feuilles de route des exploitations, de nos usines et de nos clients. Mais leur déploiement doit être réaligné sur la nécessité de produire l'alimentation consommée par les Français et les Européens et doit être soutenu par des solutions apportées par la recherche et l'innovation, lesquelles sont aujourd'hui insuffisantes.

Pour que la boussole indique la bonne direction, il est indispensable de « mettre l'agriculture au-dessus de tout » comme l'a affirmé Monsieur le Premier Ministre. En érigeant l'agriculture et l'industrie alimentaire comme des activités stratégiques et essentielles à la vie de la Nation, la souveraineté alimentaire doit être la matrice de l'ensemble des politiques publiques et des décisions relatives à notre alimentation.

L'atteinte de cet objectif ne pourra s'opérer qu'à travers un changement de méthode de l'action publique, qui doit se traduire par le respect systématique de 3 principes :

1. évaluer pour mesurer a priori et a posteriori l'impact économique de toute nouvelle norme ;
2. harmoniser pour supprimer les surtranspositions qui créent un handicap compétitif et une distorsion de concurrence ;
3. accompagner pour ne pas interdire sans solution alternative et pour favoriser les transitions.

Enfin, ce cap et cette méthode doivent être déclinés dès maintenant par le déploiement de mesures de simplification et par un véritable choc de compétitivité. C'est tout l'objet des 50 mesures que nous demandons pour les agriculteurs, leurs coopératives et notre alimentation.

Dominique Chargé

Président de La Coopération Agricole



NOS MESURES EN FAVEUR DES AGRICULTEURS

Les coopératives rassemblent 3 agriculteurs sur 4 et collectent 70% de la production agricole de nos territoires. Sécuriser le revenu des agriculteurs, organiser les filières pour commercialiser au mieux leurs productions, les accompagner face aux défis du renouvellement des générations et des transitions, autant de missions fondamentales assurées par nos entreprises. Pour les mener à bien et ne pas affaiblir l'appareil de production agricole et agroalimentaire français, la suppression des surtranspositions et des mesures fortes de compétitivité et de simplification s'imposent.

Permettre aux agriculteurs de vivre de leur métier

- 1 EGAlim :** étendre la non-négociabilité des prix des matières premières agricoles aux acteurs de la restauration hors domicile (grossistes, cantines publiques et privées) pour les filières qui le choisissent et introduire un volume minimum en produits d'origine locale
- 2 Parts sociales :** dé plafonner la rémunération des parts sociales d'épargne souscrites par les associés coopérateurs pour mieux les rémunérer
- 3 Services environnementaux :** ériger en priorité nationale la reconnaissance des services écosystémiques liées à l'agroécologie et chiffrer leur valeur en vue d'institutionnaliser des paiements pour services environnementaux pérennes qui ne prennent pas sur les budgets de la PAC
- 4 Energie :** développer l'autonomie énergétique à l'échelle des exploitations agricoles et des territoires pour améliorer leur compétitivité

Renforcer les organisations de producteur qui structurent un marché

- 5 Structuration de filières :** favoriser l'attribution des aides pour les organisations de producteurs qui structurent un marché (coopératives...) et bonifier les taux d'aide

Favoriser l'installation et la modernisation des exploitations

- 6 ICPE :** sécuriser et simplifier les dossiers ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) pour permettre l'installation d'agriculteurs et la modernisation de leurs bâtiments

- 7 IED :** supprimer l'abaissement des seuils et les nouvelles exigences envisagées pour l'élevage dans la directive européenne IED relative aux émissions industrielles
- 8 Recours :** responsabiliser les acteurs qui forment un recours et raccourcir les délais
- 9 Installations :** accélérer le traitement administratif des demandes d'installations et d'agrandissements

Permettre aux agriculteurs de bénéficier d'un accompagnement global dans les démarches de transition

- 10 Séparation vente/conseil :** abroger la séparation entre la vente et le conseil de produits phytopharmaceutiques, dispositif dont le dysfonctionnement est reconnu
- 11 Fonds pour la transition agroécologique :** utiliser la redevance pour pollution diffuse pour financer les agriculteurs et les coopératives engagés dans les transitions

Renforcer les mesures préventives pour s'adapter au changement climatique

- 12 Eau :** sécuriser la ressource en eau par la construction d'infrastructures permettant de stocker l'eau et permettre de réutiliser les eaux usées des usines agroalimentaires à des fins d'irrigation
- 13 Innovations :** permettre aux agriculteurs d'utiliser les nouvelles technologies de sélection variétales pour des cultures plus résistantes aux aléas climatiques et à la pression des maladies

NOS MESURES EN FAVEUR DE LEURS COOPÉRATIVES

Les coopératives et leurs filiales sont le prolongement de l'exploitation des agriculteurs. Elles assurent un rôle essentiel de dynamique territoriale avec l'obligation de collecter les productions et d'aller chercher de la valeur en France sur tous les marchés (GMS, RHD, circuits courts) et à l'international. Pour continuer à se développer et lutter à armes égales avec leurs concurrents, une baisse des charges et un renouvellement des relations avec l'Administration sont à mettre en œuvre d'urgence.

Réduire les charges et mieux adapter l'activité aux saisons et aux risques, pour accroître la compétitivité des entreprises

14 Fiscalité : exclure les coopératives agricoles du champ d'application des règles de l'imposition minimale mondiale de 15%

15 Coût du travail : étendre aux CUMA et aux coopératives agricoles le dispositif TO-DE (travailleurs occasionnels et demandeurs d'emploi) dont bénéficient les employeurs agricoles qui embauchent des travailleurs saisonniers pour répondre à leurs activités et exclure les contrats saisonniers agricoles et tous les contrats d'intérim répondant au même objet du dispositif du bonus-malus assurance chômage dans les branches agroalimentaires

16 Emploi :

- Ériger l'agriculture et l'industrie agroalimentaire parmi les « secteurs prioritaires en tension »
- Faciliter les dérogations aux limites hebdomadaires de travail pour les activités saisonnières qui le nécessitent (en particulier prévoir un dispositif national harmonisé de dérogation pour les moissons céréalières, vendanges...)
- Ouvrir au monde agricole l'accès au FIPU (fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle) pour rétablir l'égalité de traitement en matière d'aide à la reconversion par rapport aux autres secteurs
- Rétablir la mutualisation des fonds de formation au sein des OPCO pour les entreprises agricoles et agroalimentaires de 50 à 300 salariés pour faciliter la formation aux enjeux de transitions agroécologique

17 Énergie : mettre en place un bouclier énergétique en cas de fortes perturbations des marchés

18 Eau : autoriser la réutilisation des eaux de process en se basant sur les principes de la HACCP et les autorisations déjà en cours dans les autres Etats Membres

19 Logistique : développer une politique ambitieuse de fret ferroviaire et fluvial qui maille le territoire, augmenter le PTAC des porteurs (passage de 32 à 35t) et augmenter les poids transportés en autorisant 48t pour certaines filières (betterave) et le 44 tonnes transfrontalier

20 Durabilité : aligner les seuils des décrets français sur ceux la directive européenne CSRD et définir les modalités d'application et de contrôle du règlement "déforestation" de façon pragmatique et à moindre coût

21 Bien-être animal : refuser en l'état le projet de règlement bien-être animal au transport qui a un impact environnemental et économique majeur pour les filières d'élevage, tout en n'apportant pas de réelle plus-value pour le bien-être animal

22 Gestion de crise : étendre le mécanisme de l'assurance récolte aux coopératives très dépendantes des aléas de production (vinification)

Fluidifier les relations entre les coopératives et les pouvoirs publics pour réduire les surcharges administratives

23 Permis de construire : mettre en place une procédure accélérée pour les dossiers d'agrandissements et d'installations agricoles

et industrielles (usines, serres, silos, hangars, bâtiments d'élevage...)

24 Accompagnement à la source : permettre aux entreprises de bénéficier automatiquement des aides auxquelles elles ont droit

25 Simplification : modifier les modalités d'agrément des programmes sanitaires d'élevage

Mieux accompagner les investissements des coopératives

26 Haut de bilan : soutenir la capacité d'investissements productifs et dans la transition agroécologique des coopératives en sécurisant les hauts de bilan (mise en place de quasi-fonds propres à maturité longue, obligations convertibles...)

27 Efficacité des projets : régionaliser France 2030 et adapter les AAP aux projets et aux besoins de modernisation de l'appareil productif afin d'améliorer la compétitivité des coopératives et de leurs filiales

28 Fonds IAA : rendre opérationnel pour les filières le fonds de 500 millions d'euros promis lors du SIA 2023 afin de moderniser les outils de production

29 Crédits d'impôts et suramortissement : ouvrir sans limitation les mécanismes de crédits d'impôts et de suramortissement aux coopératives agricoles et leurs filiales (investissements robotiques, digitalisation, innovations agricoles ou agroalimentaires...)

30 Recherche : accélérer les transferts de compétences des organismes de recherche publique et privée vers la production en fléchant notamment des moyens pour l'accompagnement de collectifs d'agriculteurs qui structurent les filières

31 Verdissement des intrants : relocaliser l'industrie des engrais en favorisant les investissements dans une nouvelle génération d'engrais verts

32 Silos : accompagner la modernisation des infrastructures de stockage des grains en France

Faciliter l'export

33 Accompagnement : définir et mettre en œuvre une offre de services gratuits de premier niveau, à destination de toutes les entreprises souhaitant exporter

34 Certificats : alléger les procédures administratives de certification sanitaire et de conformité notamment, à destination des autorités du pays cible

NOS MESURES EN FAVEUR DE NOTRE ALIMENTATION

Avec 40% du chiffre d'affaires de l'agroalimentaire et 1 marque sur 3 en rayons, les produits coopératifs sont consommés quotidiennement par les Français. Cependant, face à l'augmentation constante des importations dans l'assiette de nos concitoyens et au nombre croissant de personnes en situation de précarité alimentaire, il est vital d'acter des mesures fortes pour répondre à une demande de produits cœur de gamme accessibles et de qualité et d'imaginer de nouvelles solutions.

Reconquérir les rayons par une offre origine France cœur de gamme

35 Relocalisation : réorienter les crédits France 2030 restants vers les entreprises en lien direct avec la matière première agricole française

36 Origine France : instaurer une proportion minimale d'opérations de mise en avant opérées « pro bono » par la distribution pour promouvoir des produits issus de matières premières agricoles françaises

37 MDD : créer un observatoire de la souveraineté alimentaire permettant de suivre la part de matières premières agricoles origine France dans les MDD

Prioriser l'approvisionnement de la restauration hors domicile en produits alimentaires « territoriaux »

38 Exception agricole et alimentaire dans la commande publique : permettre aux collectivités territoriales et aux acheteurs publics d'introduire dans leurs marchés un critère sur l'origine

39 Objectifs en volume et origine locale : transformer les objectifs en valeur de 50% de produits durables et de qualité (60% pour les viandes et les poissons) en objectifs en volume, étendre la liste des produits éligibles à des produits répondant à des démarches de qualité d'entreprise et privilégier l'origine locale sur les autres approvisionnements en mettant en place un système incitatif pour les collectivités territoriales

40 PAT : associer les coopératives à la gouvernance des projets alimentaires territoriaux

Mieux éclairer le consommateur sur l'origine des produits

41 Contrôles et sanctions : renforcer les contrôles et les sanctions sur l'affichage des origines en viandes en restauration et dans les plats élaborés

42 Affichage de l'origine : étendre les obligations d'affichage de l'origine aux plateformes de vente en ligne ainsi qu'à la restauration collective

Redonner une vraie valeur à l'alimentation :

43 Droit de la concurrence : faire évoluer le droit de la concurrence en remplaçant le critère actuel centré sur le « bien-être du consommateur » par le bien être du « consommateur » (citoyen, travailleur et consommateur) afin de prendre compte les objectifs de souveraineté alimentaire et les nouvelles attentes sociétales dans toutes les politiques économiques

44 Publicité : interdire la publicité comparative sur les prix alimentaires qui alimente la guerre des prix ou, du moins, créer une taxe sur les publicités comparatives alimentant un fonds de transition agricole et alimentaire)

45 Promotions : pérenniser l'encadrement des promotions en valeur et en volume

46 Education : instaurer 1h hebdomadaire d'éducation à l'alimentation dans les programmes du primaire et du collège pour initier dès l'école les jeunes français à l'agriculture et aux métiers de l'alimentation afin de renouer le lien de l'assiette au champ

Réactiver la consommation des produits sous SIQO

47 Bio : faire respecter les 50 % de produits durables et de qualité dont 20% de bio au sein de la restauration collective et expertiser les mécanismes de gestion de crise pour répondre à la crise actuelle (aides au stockage et soutiens au déclassé)

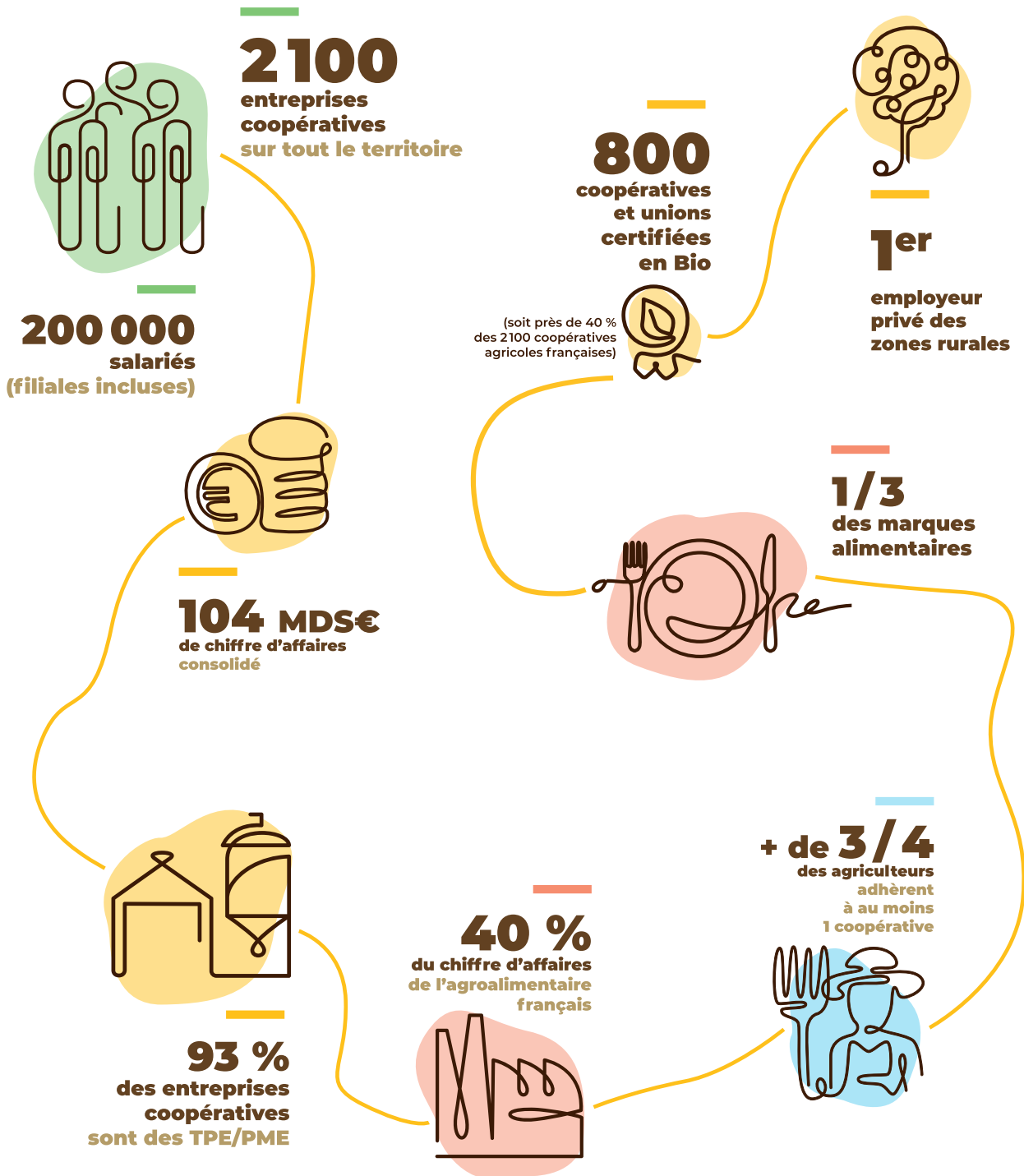
48 Encadrement des marges : encadrer les marges des distributeurs pour les produits vendus sous SIQO

Lutter contre la précarité alimentaire

49 Mettre en place un chèque alimentaire pour les plus précaires

50 Créer un réseau d'épiceries solidaires pour les étudiants

LE POIDS ÉCONOMIQUE DE LA COOPÉRATION AGRICOLE EN FRANCE





Contact :

Thibault Bussonnière,

Directeur adjoint de la communication et des relations extérieures
en charge des affaires publiques

tbussonniere@lacoopagri.coop

06.32.80.05.31



LA COOPÉRATION AGRICOLE

Construisons en commun l'avenir de chacun

www.lacooperationagricole.coop

